

2025-12-11-03 : Décision modificative n°2 au budget annexe assainissement

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :27
Pouvoirs :13
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/12/2025
Date d'affichage: 19 DEC. 2025

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Sébastien DROCHON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, David GEORGET, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Dominique FOUIN, Liliane LANDEAU, Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Juanita FOUCHER, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Vincent PETIT, Vincent REBILLARD, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Estelle BASTARD

**Pouvoirs :**

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Joël ESNAULT, Yamina RIOU donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, David GEORGET donne pouvoir à Isabelle CHARRAUD, Christelle BURON donne pouvoir à Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Vincent VIGNAIS

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20251211-2025-12-11-03-BF  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe « assainissement »

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2025-03-27-13 en date du 27 mars 2025, relative au vote du budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'année 2025 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2025-11-27-02 en date du 27 novembre 2025, relative au vote de la décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement » pour l'année 2025 ;

**VU** l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** la réglementation impose le vote des budgets des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) à l'équilibre ;

**CONSIDERANT** que le vote du budget annexe « assainissement » a été voté en sur-équilibre, il y a lieu de prendre une décision modificative pour équilibrer le budget de l'année 2025 ;

Nature	Investissement						Recettes			TOTAL BUDGET N	
	Dépenses			TOTAL BUDGET N	Nature	Budget primitif 2025					
	Budget primitif 2025	DM N°1	DM N°2			DM N°1	DM N°2	DM N°1	DM N°2		
	0,00			0,00				0,00		0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	341 700,00			341 700,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00		0,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	299 863,48			299 863,48	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 233 230,55				1 233 230,55	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	278 432,43	69 510,64	30 000,00	377 943,07	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000 000,00				1 000 000,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 150 666,43	-54 510,64	2 125 331,49	4 221 487,28	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00				0,00	
	0,00			0,00				0,00		0,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 070 662,34</b>	<b>15 000,00</b>	<b>2 155 331,49</b>	<b>5 240 993,83</b>		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 233 230,55</b>	<b>0,00</b>		<b>2 233 230,55</b>	
<b>001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>001 RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT</b>	<b>154 613,92</b>	<b>0,00</b>			<b>154 613,92</b>	
Mouvement d'ordre											
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 000 000,00			1 112 649,36	2 112 649,36		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	475 500,00			475 500,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	1 196 000,00	20 000,00		1 216 000,00		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00			900 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	900 000,00			900 000,00		
	4 446 162,34	15 000,00	2 155 331,49	6 616 493,83			5 483 844,47	20 000,00	1 112 649,36	6 616 493,83	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20251211-2025-1211-03-BF

Date de réception préfecture : 19/12/2025

Exploitation									
Nature	Dépenses				Nature	Recettes			
	Budget primitif 2025	DM N°1	DM N°2	TOTAL BUDGET		Budget primitif 2025	DM N°1	DM N°2	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	896 500,00			896 500,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VEN	2 747 000,00			2 747 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS A	273 150,00			273 150,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400,00			400,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	10 500,00	3 000,00		13 500,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00			0,00
66 CHARGES FINANCIERES	87 000,00			87 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00			100,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00			8 500,00	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVI	0,00			0,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET F	1 500,00			1 500,00		0,00			0,00
	0,00			0,00		0,00			0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 277 150,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 280 150,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 747 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 747 500,00</b>
				0,00	002 RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	1 385 799,36	0,00		1 385 799,36
Mouvement d'ordre									
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE	1 000 000,00			1 112 649,36	2 112 649,36				0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER	1 196 000,00	20 000,00			1 216 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	475 500,00		475 500,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC					0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA	0,00		0,00
	3 473 150,00	23 000,00	1 112 649,36		4 608 799,36		4 608 799,36	0,00	4 608 799,36

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°2 au budget annexe « assainissement » telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 11 décembre 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Vincent Vignais

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20251211-2025-1211-93-BF  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.